



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

viticulture

Question écrite n° 1336

### Texte de la question

Mme Josette Pons attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la libéralisation des droits de plantation envisagée par la Commission européenne pour 2016. En effet, une libéralisation des droits entraînerait une profonde modification de nos territoires. L'inquiétude gagne donc de plus en plus les professionnels, au vu, notamment, du déroulement des débats de la Commission européenne au sein du groupe de réflexions à haut niveau (GHN) sur les droits de plantation. En effet, ce GHN, mis en place par le commissaire Ciolos, suite aux prises de position de 15 États membres (représentant 98 % de la production européenne), du Parlement européen et des vignerons, s'est réuni pour la deuxième fois ce vendredi 6 juillet 2012. Les travaux ont été consacrés à l'examen des conséquences liées à la disparition des droits de plantation à partir du 1er janvier 2016 : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, délocalisation du vignoble vers les plaines, industrialisation, concentration et disparition des exploitations familiales, conséquence sur l'environnement, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme. Tous les États producteurs ont illustré les conséquences concrètes de la dérégulation du potentiel de production. La Cour des comptes européenne elle-même a regretté récemment que la Commission ait fait cette proposition en 2008, sans la moindre étude d'impact, et lui a demandé de rouvrir le sujet. Aujourd'hui, les professionnels considèrent qu'il y a « urgence à légiférer et qu'il est nécessaire d'apporter une réponse globale et efficace, et donc, une réponse pour toutes les catégories de vins et l'ensemble des zones, et que l'on ne peut pas se contenter de réfléchir ». Ils souhaitent que la Commission fasse une proposition concrète pouvant être discutée et décidée dans la réforme de la PAC. Aussi, elle lui demande quelle est la position du Gouvernement en la matière.

### Texte de la réponse

La suppression du régime des droits de plantation a été décidée lors de la réforme de l'organisation commune de marché vitivinicole, fin 2008, sur proposition de la Commission européenne, afin de favoriser une adaptation de l'offre en fonction des signaux du marché et de la demande. Le Gouvernement est déterminé à revenir sur cette suppression et à réintroduire les droits de plantation, considérant que la justification de cet outil sort renforcée de la période précédente, force étant de constater que la libéralisation progressive des marchés agricoles ne s'est pas traduite par une réduction de leur instabilité. Les particularités de la vigne, plante pérenne, et du vin, produit miscible et stockable, nécessitent un dispositif de régulation adéquat. Le Gouvernement place la régulation des marchés agricoles au cœur des négociations pour la future Politique agricole commune (PAC). En effet, l'enjeu agricole et agroalimentaire est primordial et stratégique pour l'Europe. Suite à la demande des États membres (lettre adressée par 16 États membres), le Commissaire Européen à l'agriculture a annoncé le 19 janvier 2012 la création d'un groupe à haut niveau sur la question des droits de plantation dans le secteur vitivinicole. Dans le cadre des réunions de ce groupe, la France entend faire avancer le débat européen sur la nécessité de préserver le régime des droits de plantation et est dès à présent force de proposition afin que les négociations aboutissent à une solution qui préserve les intérêts de la filière vitivinicole française. D'ores et déjà, dans le cadre de réunions bilatérales organisées à l'initiative de la France, celle-ci mobilise ses partenaires afin de dessiner une solution commune, préservant à la fois la qualité et la spécificité de la viticulture. Le

Gouvernement est pleinement mobilisé, au service de la viticulture française et européenne, afin d'obtenir le maintien du régime des droits de plantation dans le cadre des négociations engagées sur la PAC post 2013.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Josette Pons](#)

**Circonscription :** Var (6<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1336

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

**Ministère attributaire :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [24 juillet 2012](#), page 4447

**Réponse publiée au JO le :** [18 septembre 2012](#), page 5138